

Faut-il un cours d'éducation à la paix à l'école ?

Introduction

Henri-Faustin
BOLELO E'ongo
Falanga, licencié en
Orientation Scolaire
et Professionnelle
de l'Université
Pédagogique
Nationale (U.P.N.)
et Assistant à
l'Institut Supérieur
de Commerce de
Boende/Equateur
henribolelo@gmail.
com

L'école constitue le milieu éducatif par excellence ; elle est, avec la famille, l'institution structurée et indiquée pour véhiculer un projet de société. Cependant, à l'instar des autres composantes de la société, l'école elle-même est en crise. Elle devient un foyer de tensions à cause notamment de l'hétérogénéité des origines familiales et culturelles de ses membres, d'une émulation mal gérée, d'un conflit de générations (anciens et nouveaux élèves), d'un relent tribal ou de l'exclusion, d'un conflit d'intérêts entre maîtres et élèves ou entre parents et enseignants, de la dépréciation du produit fini de nos écoles, bref, de toute forme de discriminations d'origine interne ou externe. D'où cette question fondamentale : l'enseignement et la pratique de la prévention et de la résolution pacifique des conflits en milieu scolaire, concourent-ils à la convivialité et à l'édification d'une société pacifique ?

A titre d'hypothèse, nous affirmons que l'école peut servir de milieu idoine pour un meilleur apprentissage des rudiments d'une cohabitation pacifique entre les membres d'une société multiculturelle. Autrement dit, l'enseignement et la pratique de la prévention et de la résolution pacifique des conflits doivent se faire dès le début de la scolarité afin d'habituer l'élève aux vertus du dialogue, à la non-violence et à l'esprit cosmopolite. Ce qui l'aidera à remplacer les antivaleurs par des vertus. La Bible le souligne : « forme le jeune homme au début de sa carrière, devenu vieux, il ne s'en détournera pas » (1). Le préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO en précise bien le fondement : « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix » (2).

1 La Bible : Livre des Proverbes, chapitre 22, verset 6 (Traduction Louis SEGOND).

2 Cité par P. WEIL, *L'art de vivre en paix : manuel d'éducation pour une culture de la paix*, Paris, Ed. UNESCO/UNIPAIX, 2002, p. 32.

L'approche méthodologique adoptée dans cette étude est essentiellement fondée sur l'analyse documentaire. En effet, c'est la consultation de la littérature scientifique qui a fourni les données de base de ce travail. Ensuite, le recours à l'observation, par suite de l'expérience que nous avons accumulée pendant plusieurs décennies comme animateur de 'Justice et Paix' et Opérateur dans le domaine de l'éducation, nous a aidé à clarifier certains aspects de la question traitée.

1. Fondement psychosociologique de l'éducation à la paix

Par leur caractère sélectif, les exercices scolaires ont pour finalité de faire passer l'enfant de l'ignorance à la connaissance, de l'hétéronomie à l'autonomie, de le débarrasser du vieil homme pour en faire une nouvelle créature ⁽³⁾. Néanmoins, ces exercices sont fondés sur un esprit de division : séparant les doués des moyens et des moins intelligents. Il y a, en outre, certains enseignements doctrinaux et stéréotypes locaux qui créent des discriminations d'après les coutumes, les idéologies ou l'appartenance religieuse. Au Congo, par exemple, affirment H.F. Bolelo et S. Kapandila ⁽⁴⁾ : «... nous nous trouvons dans une société patriarcale (...) la dimension utilitaire de la femme prime sur sa dimension ontologique, c'est-à-dire son statut d'être en tant qu'être ». Celle-ci n'est utile que si elle répond à une des fonctions suivantes, à savoir : consommable, main-d'œuvre ou mère. C'est pourquoi, la place de la fille à l'école laisse à désirer : l'indice de parité était à 0,87 % en 2012 ⁽⁵⁾ au niveau de l'enseignement primaire et beaucoup moins au niveau secondaire. A cela s'ajoutent les exigences matérielles de la vie scolaire qui entretiennent la séparation des classes sociales (riches-pauvres).

En effet, le système éducatif congolais actuel est un lieu conflictuel par nature : il cultive, outre la discrimination, le mépris de l'autre, la haine, bref, la compétition brutale entre les élèves à la place de l'émulation.

Ensuite, il engendre chez tout individu deux tendances fondamentales qui régissent ses relations avec ses congénères. Il s'agit de l'altruisme et de l'égoïsme (ou mieux de l'extraversion et de l'introversion) dont la dose de l'un par rapport à l'autre diffère d'une personne à l'autre. Cette alternance crée, parfois, chez le même individu l'inadaptation sociale. Il se produit également un combat sournois entre le çà ⁽⁶⁾ (tendances instinctives et inconscientes) et

3 La Bible : Deuxième Epître aux Corinthiens, chapitre 5, verset 17.

4 H. F. BOLELO et S. KAPANDILA, «Faut-il parler des droits de la femme en milieu rural congolais? (Cas du District de la Tshuapa)» in *Recherches Africaines* n° Spécial ISC-Boende 6, janvier-mars 2014, p.16.

5 Source : Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, *Stratégie sectorielle de l'Education et de la formation 2014-2023*, Kinshasa, Janvier 2014 (draft).

6 Pour plus d'informations, Cfr GUILLEMOT et al, *Le petit Larousse de la Psychologie*, Paris, Ed. Larousse, 2013, p. 28 et 676.

le surmoi (normes sociales) sous l'arbitrage du moi et dont l'impact sur les relations interpersonnelles se caractérise par les couples attraction-répulsion ou satisfaction-frustration, soufflant ainsi le chaud et le froid dans l'univers de la sociabilité!

Pierre Weil souligne que « la paix est en même temps un état d'esprit intérieur résultant d'une harmonie personnelle, un état d'harmonie sociale résultant d'une aptitude à la résolution pacifique des conflits et un état d'harmonie avec la nature résultant du respect de la planète et de la vie sous toutes ses formes (...) le manque d'harmonie pousse l'individu à créer une société violente, pathologique et à son tour pathogène par rapport à l'individu » (7).

Nous pensons aussi que c'est le moment idéal pour asseoir la logique du verbe être au présent de l'indicatif et à la forme affirmative; c'est-à-dire que s'il y a, dans notre société, de la place pour un « je suis », il en faut aussi pour un « tu es » et pourquoi pas pour « il est » et « elle est » ; nous constituerons ainsi un « nous sommes » homogène sans traiter les autres de « vous êtes » mais en leur prêtant l'occasion de lever la face et proclamer qu' « ils ou elles sont », car il n'y a point sur terre deux êtres qui soient foncièrement identiques, qui pensent tous et à tout moment de la même manière, nos schèmes de pensée et nos intérêts ne pouvant permettre un tel conformisme. Pourtant, nous sommes condamnés à cohabiter, malgré nos différences de caractère.

2. Approche didactique de l'éducation à la paix

L'éducation à la paix n'est pas forcément une nouvelle branche d'enseignement pour nécessiter une réforme du programme national. Elle peut trouver sa place parmi les disciplines scolaires préexistantes, grâce à la pédagogie du décroisement des matières par le recours à la méthode de centre d'intérêts. Grâce à son savoir-faire pédagogique, l'enseignant peut cultiver, par le biais de certaines branches comme l'histoire, la morale civique, les questions d'actualité, la religion, l'anglais, le français, la philosophie, l'éducation physique et sportive, les activités culturelles et récréatives, les activités parascolaires, etc., des valeurs telles que la non-violence, le dialogue, le sens du pardon, l'attitude d'écoute compréhensive, le devoir de solidarité, la charité, la tolérance, la maîtrise de soi, l'esprit de réconciliation, la dignité humaine, le travail en équipe, la transparence, l'émulation saine, le fair-play, le goût du travail bien-fait, la prise de décision responsable, l'autonomie, la probité, la recherche du consensus, la sobriété, etc.

Par la même méthode, l'enseignant peut également combattre, très tôt, certaines antivaleurs, notamment : le tribalisme, l'excentrisme, l'intégrisme, la

7 P. WEIL, *op cit*, p. 34.

xénophobie, le racisme, les conflits de génération, le culte de personnalité, la lutte des classes sociales, la misogynie, le chauvinisme, l'intolérance religieuse et idéologique, la corruption, l'égoïsme, la formation des bandes hostiles d'adolescents ou des sous-groupes, la démagogie, le vol, l'esprit de coterie, etc.

Cette approche didactique ne sera pas seulement descriptive, mais surtout diagnostique et inductive : à partir de l'anamnèse des faits, il y a lieu de tirer des leçons pour l'avenir. A titre d'exemple, au cours d'une leçon d'histoire sur la guerre mondiale, l'objectif ne sera pas seulement de décrire l'événement, mais aussi d'insister sur les causes (lointaines et immédiates) du conflit afin que les élèves s'en servent plus tard comme signes de temps ; montrer comment on aurait pu éviter la guerre en privilégiant une solution négociée. Il faut aussi épingler les conséquences de la violence (bilan de la guerre) et le coût de la reconstruction matérielle et mentale, pour effacer tous les stigmates ou traumatismes que cet événement a provoqués.

Le professeur amènera aussi ses élèves à analyser le profil psychologique des principaux acteurs de cette tragédie pour éviter que des personnalités aux prédispositions mégalomaniaques aient encore accès au pouvoir. Car notre pays et le monde entier ont besoin des leaders à l'esprit épris de paix et d'altruisme. D'où cette exhortation de J.J. Rousseau : « La guerre n'est point une relation d'homme à homme, mais une relation d'Etat à Etat, dans laquelle les particuliers ne sont ennemis qu'accidentellement, non point comme hommes, ni même comme citoyens, mais comme soldats, non point comme membres de la patrie, mais comme ses défenseurs... La fin de la guerre étant la destruction de l'Etat, on a le droit d'en tuer les défenseurs tant qu'ils ont les armes à la main ; mais sitôt qu'ils les posent et les rendent, cessant d'être ennemis ou instruments de l'ennemi, ils redeviennent simplement hommes, et l'on n'a plus de droit sur leur vie »...⁽⁸⁾ Il est donc prudent d'éviter la démocratisation de la guerre, en laissant au personnel militaire le monopole de l'usage des armes.

Il faut, en outre, apprendre à humaniser les rapports entre Etats et aussi entre citoyens, privilégier la logique des convergences parallèles, cultiver l'esprit de tolérance ; c'est-à-dire reconnaître aux autres leur droit à la différence, leur individualité voire leur identité propre : chacun est seul à être lui-même, dit-on. L'objectif est d'inculquer aux enfants qu'autrui n'a pas que des défauts qui risquent de nous pervertir par contagion de l'exemple, mais aussi des qualités qui peuvent devenir source d'enrichissement culturel par sommation des différences interindividuelles.

De plus, la notion même de 'conflit', ses causes et ses conséquences ainsi que les différents mécanismes de facilitation seront analysés et même appliqués en classe par divers exercices de simulation.

8 Cité par J. MEURANT, *op cit*, p. 233.

D'exclusivement élitiste qu'elle était, l'école doit, aujourd'hui, privilégier l'éducation aux valeurs humaines et morales, en général. Ainsi la formation morale, civique et/ou religieuse aura le même degré de considération que la formation scientifique et professionnelle dans la charge-horaire ainsi que dans la pondération des évaluations scolaires voire au cours de la délibération des élèves.

La tradition africaine est un réservoir inépuisable d'outils éducatifs. L'enseignant y trouvera des légendes, énigmes, contes et proverbes d'une moralité inégalable. On apprendra à l'enfant à servir la famille, la patrie, à pratiquer les rites d'interaction et à intérioriser les "patterns" de sa société d'appartenance pour se construire une personnalité de base.

Parlant de l'école traditionnelle africaine, le Père Martin Ekwa écrit : « école de la vie, l'éducation traditionnelle apprenait aux enfants à servir la famille, le clan et le groupe, à s'insérer dans le réseau social et à maîtriser les rites d'interaction, à perpétuer le clan, à décoder les gestes et les symboles, à intérioriser les croyances véhiculées, à travers les âges, par les générations précédentes, sur le monde visible et invisible ; à maîtriser le faisceau de tabous et d'interdits que nul ne pouvait violer sans mettre en péril sa propre vie et celle du groupe. Tous les enfants devaient s'imprégner de valeurs à promouvoir et de fautes à bannir. De sorte qu'au soir de sa vie, l'individu était fier de confesser qu'il avait engendré des enfants, qu'il n'avait ni tué ni volé »⁽⁹⁾ ... Qu'en sais-je !

En outre, l'ambiance même de l'école doit contribuer à banaliser certaines règles du savoir-vivre : savoir saluer, savoir remercier, savoir pardonner ou s'excuser, dire la vérité, vouloir discuter, propreté du corps et des vêtements, ponctualité, esprit sportif et cosmopolite, harmonie et vérité des rapports sociaux, dignité de l'homme comme image de Dieu, savoir aborder autrui sans l'offusquer, respect de la parole donnée, culture de l'effort et du sens de responsabilité, sens du bien commun, autonomie et esprit d'initiative, impartialité dans le système d'évaluation, amour du travail bien fait.

L'école doit surtout renforcer l'homogénéité de ses forces immanentes pour maximiser la convivialité et cultiver l'esprit de famille. Elle doit proscrire l'usage des sobriquets, des goguenardises, des chants et slogans belliqueux, des stéréotypes, etc.

Par rapport à la discipline scolaire, il y a lieu d'interdire les tortures et les travaux lourds ou forcés. L'enseignant fera recours à des techniques pacifiques, comme le "self-government", pour se faire obéir. Il évitera de détourner la main-d'œuvre scolaire à des fins personnelles et lucratives, sous prétexte de répondre au principe d'école-unité de production ou d'autofinancement.

9 M. EKWA, « Les trois saisons de l'éducation au Congo » in *Congo-Afrique* n° 338, octobre 1999, Kinshasa, CEPAS, p. 455.

La formation déontologique doit faire acquérir aux grands élèves et aux étudiants des valeurs et gestes professionnels efficaces qui doivent assainir l'ambiance du milieu de travail, cultiver l'esprit d'équipe et renforcer la productivité; bref, cultiver une éthique de responsabilité associée à la méritocratie.

A l'issue d'une telle formation, les apprenants doivent, en définitive, être capables de définir et de résoudre un conflit, c'est-à-dire d'identifier :

- La population : les acteurs, les victimes, la main invisible, les interactions (ou rapport JE-TU), les antipathies ;
- La dimension historique : les antécédents, les enjeux ;
- Le processus ou la dynamique du conflit : les causes et les éléments déclencheurs, les attentes et craintes des parties, le rapport des forces ;
- Les problèmes ou l'objet du conflit : intérêts, ambitions, besoins et motivations des parties, différence ou ressemblance des valeurs ;
- L'environnement global de la situation ;
- L'approche de facilitation ou de médiation appropriée.

3. Ecole et démocratie

L'éducation à la paix est synonyme d'une éducation à la démocratie. Or, comme l'affirme Lebreton, « dans la démocratie, le citoyen s'approprie l'Etat » ⁽¹⁰⁾. Et le citoyen est un homme capable d'opiner sur la gestion de la chose publique en faisant abstraction des avantages personnels qu'il peut tirer d'une décision d'intérêt général. La démocratie, c'est aussi selon Léon de Saint-Moulin, « une garantie contre l'arbitraire et l'immobilisme » ⁽¹¹⁾. Le régime démocratique, c'est surtout le serviteur exclusif de la liberté, le garant du principe d'égalité (isonomie) des citoyens. C'est, enfin, selon Abraham Lincoln, « le gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple » ⁽¹²⁾. La démocratie est donc responsabilisante : c'est une doctrine d'après laquelle la souveraineté doit appartenir à l'ensemble des citoyens.

L'une des finalités de l'éducation à la paix consiste alors à amener l'élite du futur à acquérir des valeurs de bonne gouvernance et ses corollaires c'est-à-dire asseoir ce que Howard Cincotta ⁽¹³⁾ appelle les douze piliers de la démocratie, à savoir :

10 G. LEBRETON, *Libertés publiques et droits de l'homme*, Paris, Dalloz, 5^e éd., 2001, p. 12.

11 L. SAINT-MOULIN, et al., *La perception de la démocratie et l'Etat de droit en RDC*, Kinshasa ; CEPAS, 2003, p.23.

12 Cité par L. ABDELMALKI, ET P. MUNDLER, *Economie du développement : les théories, les expériences, les perspectives*, Paris, Hachette, 1995, p. 261.

13 Cité par CONFERENCE EPISCOPALE NATIONALE DU CONGO, *Manuel de référence d'éducation civique et électorale*, Kinshasa, Ed. du Secrétariat Général de la CENCO, Tome II, 2004, p. 9.

- Souveraineté du peuple ;
- Gouvernement reposant sur le consentement des gouvernés ;
- Règle de la majorité ;
- Reconnaissance des droits de la minorité ;
- Garantie des droits fondamentaux de la personne ;
- Elections libres et justes ;
- Egalité devant la loi ;
- Procédure légale et régulière (devant la justice) ;
- Limites imposées au gouvernement par la Constitution ;
- Pluralisme social, économique et politique ;
- Valeurs de tolérance, de pragmatisme ;
- Valeurs de coopération et de compromis.

Enseigner les vertus démocratiques par la parole ne suffit pas ; il faut surtout commencer leur expérimentation car il existe des démocraties mortelles, parce que fondées sur des valeurs peu solides et donc ébranlables.

Par conséquent, il faut mettre en place un style de direction démocratique avec des structures de collaboration qui incitent la participation de la base et qui représentent les trois pouvoirs traditionnels ; à savoir :

Un parlement scolaire où les élèves apprendront à discuter et à adopter eux-mêmes leur règlement d'ordre intérieur ainsi que les horaires des cours et des examens ;

Le pouvoir exécutif (ou gouvernement) exercé par des dirigeants élus par les assemblées générales d'élèves au niveau de la classe et de l'école ;

Le conseil de discipline ou l'organe tribunal, chargé d'appliquer la loi (règlement). Il empruntera la méthodologie de l'Arbre à palabre africaine pour résoudre pacifiquement certains conflits...« (...) il convient d'encourager toutes les solutions qui peuvent permettre d'éviter un contentieux judiciaire, car celui-ci est souvent lourd, long et laisse des traces indélébiles chez les parties du litige. (...) 'un mauvais accord vaut mieux qu'un bon procès' » ⁽¹⁴⁾, dit-on ! En effet l'objectif poursuivi est de remplacer une solution unilatérale à un litige par une solution négociée ou consensuelle, la loi de la force par la force de la loi.

Comme on peut le remarquer, le style démocratique suppose la collégialité, l'isonomie, c'est-à-dire la participation de tous dans le processus de prise de décision. Ce qui en garantirait l'exécution.

L'école doit enfin être un laboratoire de la démocratisation même de l'enseignement en cessant d'exclure une partie de la population scolarisable. Elle doit garantir à tous le droit à l'éducation pour leur offrir les mêmes chances de réussite sociale. Il est donc temps que l'Etat, en tant que pouvoir organisateur

14 « Règlement des conflits » Microsoft R Encarta 2009 (DVD), Microsoft Corporation, n.p.

de l'enseignement, applique le principe de la gratuité universelle de l'enseignement fondamental prôné par les Etats Généraux de l'Education et par les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Il est déplorable que notre pays compte encore 3,5 millions ⁽¹⁵⁾ d'enfants congolais non encore scolarisés jusqu'à ce jour. Il nous faut donc une école pour tous, à l'instar de l'éducation traditionnelle qui était au service de tous et de chacun, et dont aucun enfant n'était privé. Car avec les charges scolaires de plus en plus lourdes imposées aux parents, notre pays risque de voir l'analphabétisme prendre des proportions inquiétantes et le cercle des aigris et des sans-professions se renforcer.

4. Ecole et mondialisation

L'élève d'aujourd'hui habite un village planétaire ; c'est un citoyen universel. Il appartient à un pays cosmopolite qui ne connaît ni tribu ni nationalité, ni parenté linguistique déterminée. Il est condamné à vivre en symbiose avec les autres ; il peut communiquer avec tout le monde, fréquenter les autoroutes de l'information et visiter le monde sans pour autant se déplacer.

La mondialisation constitue à la fois le processus et le résultat du processus selon lequel les phénomènes de divers ordres (économiques, environnementaux, politiques, culturels, etc.) tendent à revêtir une dimension proprement planétaire (global village). Néanmoins, « la Mondialisation est un des phénomènes les plus controversés, (...) Les uns y voient 'une voie de salut' pour l'humanité tandis que les autres y découvrent le chemin conduisant en enfer, surtout les plus démunis (...) l'être humain ne serait qu'un être unidimensionnel, un homo oeconomicus dont l'essence et la finalité résident dans la production et la consommation toujours plus importantes des biens et services » ⁽¹⁶⁾. Ainsi tout en entretenant le mirage de la standardisation et de la réciprocité culturelle et économique, les résultats de la mondialisation sont à la fois positifs, négatifs voire mixtes. La leçon à tirer est celle d'avoir plus de mondialisation ; une mondialisation à visage humain afin d'inverser le processus de marginalisation de l'Afrique.

Sur le plan de la recherche scientifique, l'interdisciplinarité et son corollaire, le travail en équipe sont de mise. La sociabilité est plus un mode de vie qu'une exigence. L'individualisme ou l'isolationnisme est une inadaptation sociale, une anomalie à combattre. D'où la nécessité de capitaliser les relations humaines, de se rendre utile et disponible pour les autres. Tout travail humain suppose un effet sociométrique et toute vie comporte une dimension sociale.

15 Source : Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, *op cit.*

16 L. A. KASANDA, « La Mondialisation et la résistance culturelle en Afrique » in *Congo-Afrique* n° 338, Kinshasa, CEPAS, octobre 1999, p. 477.

Devenue monnaie d'échange entre les hommes, la paix est synonyme du progrès social : il faut la donner aux autres pour la recevoir ensuite. La paix renforce l'interaction. Elle accomplit le métissage des cultures. Là où il y a la division, elle introduit l'unité d'actions ; elle remplace la violence par la non-violence.

La quête de la paix doit préoccuper tout le monde ; car, grâce à elle, l'homme voire le pays, peut élaborer des projets ambitieux, les planifier dans le temps et dans l'espace, les réaliser voire les améliorer. Sur le plan économique, la paix rassure les investisseurs, leur permet de s'installer dans tous les secteurs d'activités, de créer des emplois et de contribuer au développement durable du pays.

Conclusion

L'école constitue le lieu d'apprentissage par excellence de toutes les valeurs utiles au développement des enfants et, partant, de la société moderne. Ainsi, apprendre à prévenir ou à résoudre un conflit, c'est construire la paix. Or, la paix est un droit de l'homme de troisième génération, un droit de solidarité. L'école doit former les apôtres de la paix, des personnes appelées à nous engager tous à bâtir la paix dans nos communautés respectives.

En posant chaque jour un geste de bienséance, nous contribuons au progrès de l'humanité, à l'harmonie universelle. Evitons de planter les germes de notre propre destruction : un langage déplacé, le détournement des fonds publics, une promesse non tenue, un geste d'indélicatesse, une injustice quelconque, etc, peut devenir une bombe à retardement contre tout un peuple, voire contre l'humanité entière.

Il apparaît donc compréhensible aujourd'hui que la formation morale, éthique et/ou religieuse soit désormais considérée comme le pivot de toute formation scientifique et professionnelle. L'enfant apprend à mettre son intelligence, sa compétence, ses connaissances, sa force physique, son cœur, son habileté manuelle, au service de ses congénères et de sa patrie. C'est certainement le type d'homme qu'il faut pour réformer notre pays. ■